

**Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives**  
**Piscine Municipale**  
102 rue de la Briqueterie  
59700  
**MARCQ-EN-BAROEUL**

---

**Fonctionnement :**

- Les leçons collectives de natation sont réservées en priorité aux résidents marcquois.
- A chaque nouvelle période, les places disponibles seront attribuées aux dossiers en attente.
- Les créneaux débutant du mercredi matin sont réservés en priorité aux enfants venant du jardin aquatique.
- Après avoir effectué les trois niveaux de pratique (maximum trois années), les réinscriptions ne pourront se faire qu'en cas de places disponibles.
- Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur le site de la ville « [marcq-en-baroeul.org](http://marcq-en-baroeul.org) » à partir du 27/08/2020.
- Les **réinscriptions** se feront les 02 et 03 septembre aux horaires suivants :
  - Le mercredi de 9h à 11h30
  - Le jeudi de 14h30 à 18h30
- Les inscriptions se feront à la suite des tests, munis de votre dossier complet, entre le 07 septembre et le 18 septembre aux horaires suivants. (Voir annexe 1).
  - Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h à 18h30
  - Les mercredis de 9h à 11h30

**ATTENTION**

- La semaine du 07 au 11 Septembre est réservée uniquement aux marcquois.
- La semaine du 14 au 18 Septembre sera ouverte aux non marcquois
- Le règlement se fera le jour des tests, soit en espèces, par chèque vacance, par chèque à l'ordre de la Régie Piscine Marcq-en-Barœul ou par carte bleue auprès de l'hôtesse de caisse.

**Document à fournir pour l'inscription :**

- Le dossier d'inscription complété et signé.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant.
- Une photographie d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- Un certificat médical de moins de trois mois précisant : « aucune contre-indication à la pratique de la natation »

**Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas accepté.**

**Prix de la leçon : 7 euros**  
**Paiement par période : Période 1 = 15 cours/ Période 2 = 14 cours**  
**Durée de la leçon : 1/2 heure**  
**Age requis 6 ans**

**ANNEXE 1:**

Jour	Heure	Niveau Période 1	Niveau Période 2	Nom du MNS
LUNDI	16h à 16h30	Adulte Débutant	Adulte Débutant	M.CLUSMAN
LUNDI	16h30 à 17h	Adulte Familiarisé	Adulte Familiarisé	M.CLUSMAN
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M.BRICE
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M. VILLERS
LUNDI	17h30 à 18h	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M. VILLERS
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M.CASTERMANT
LUNDI	17h30 à 18h	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M.POYE
LUNDI	18h à 18h30	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M.POYE
LUNDI	18h30 à 19h	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	Mme RODER
MARDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	Mme GHESQUIERE
MARDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	Mme GHESQUIERE
MARDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M. HALLOT
MARDI	17h30 à 18h	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M. HALLOT
MERCREDI	9h à 9h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M.CLUSMAN
MERCREDI	9h30 à 10h	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	Mme GIELEN
MERCREDI	10h à 10h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M.CLUSMAN
MERCREDI	10h30 à 11h	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M.BRICE
MERCREDI	11h à 11h 30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M.BRICE
MERCREDI	17h30 à 18h	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	Mme GHESQUIERE
MERCREDI	18h à 18h30	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	Mme GHESQUIERE
JEUDI	11h30 à 12h	Adulte Perfectionnement	Adulte Perfectionnement	M. CASTERMANT
JEUDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	Mme. RODER
JEUDI	17h à 17h30	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M. HALLOT
JEUDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M. POYE
JEUDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M. POYE
JEUDI	17h30 à 18h	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M. HALLOT
JEUDI	18H à 18h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	Mme RODER
VENDREDI	11h15 à 11h45	Adulte Débutant	Adulte Débutant	M.CASTERMANT
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M. VILLERS
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	Enfant Familiarisé	M.CASTERMANT
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Enfant Perfectionnement	M. BRICE
VENDREDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	Enfant Débutant	M. VILLERS

N.B : - Une leçon par semaine.

- Les enfants inscrits dans un niveau en période 1, basculeront automatiquement en niveau supérieur en période 2
- Les enfants inscrits en perfectionnement auront fini leur cycle en fin de période.
- La réinscription en perfectionnement ne sera possible qu'en fonction des places disponibles.

**Période 1 : du 28 septembre 2020 au 19 février 2021 / Période 2 : du 08 mars 2021 au 25 juin 2021.**

**Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives  
Piscine Municipale  
MARCQ-EN-BAROEUL**

Photographie

Je soussigné, M / Mme.....  
Demeurant à .....  
Demande l'inscription de l'enfant..... En qualité de .....  
Age de l'enfant : .....  
Niveau en natation (précisé s'il a déjà effectué des leçons, le lieu, et le nom du maître-nageur)  
: .....  
.....  
.....

**Renseignements concernant l'enfant :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : .....  
  
Adresse : .....  
  
Nom et téléphone du médecin traitant : .....  
Assurance responsabilité civile (coordonnées)  
.....  
.....

**Personne à contacter en cas d'urgence :**

**Téléphone 1 :** .....  
**Téléphone 2 :** .....  
**Téléphone 3 :** .....

**Renseignements concernant les parents ou le tuteur :**

Nom : ..... Courriel : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
  
Nom : ..... Courriel : .....  
Prénom : .....

Adresse : .....

**Autorisation parentale :**

Je soussigné ....., en qualité de ....., prends acte et valide les éléments suivants :

- L'enfant sera présenté à la caisse 10 minutes avant chaque leçon afin de valider son entrée.
- L'enfant sera confié au maître nageur responsable du groupe après validation de l'entrée.
- J'autorise le responsable de la piscine municipale à prendre, le cas échéant, toute mesure en cas d'urgence (appel des secours, médecin, ...) rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant.
- En cas d'annulation de la leçon selon les conditions générales, me prévenir aux numéros de téléphone suivants (préciser au moins un téléphone fixe si possible):

Tél : ...../.....

- J'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

Nom / Prénom : .....

Date : .....

Signature (ajouter la mention « lu et accepté »)

## Conditions Générales :

### 1) Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles la Ville de MARCQ EN BAROEUL organise les leçons collectives de natation, à la Piscine Municipale, 102 rue de la Briqueterie, 59700 MARCQ EN BAROEUL.

### 2) Descriptif et accès aux activités :

#### a) Les activités :

Les activités de leçons de natation collectives sont proposées hors vacances scolaires, à partir du

**28 septembre 2020**

#### b) Programme des activités voir annexe 1

#### c) Accès au site et aux activités :

L'utilisateur devra, pour entrer dans le site et avoir accès aux activités, être porteur de leurs cartes de leçons collectives en cours de validité.

**L'accès aux vestiaires se fera 10 minutes avant le début des cours.**

Pour bénéficier de cette carte, l'utilisateur devra :

- Avoir complété, accepté et signé le dossier d'inscription.
- Avoir fourni une attestation de moins de 3 mois du médecin précisant : « aucune contre-indication à la pratique de la natation ».
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant.
- Avoir fourni une photo d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- S'être acquitté du paiement de la carte auprès des hôtesses de caisse de la piscine municipale lors des tests pour l'inscription.

#### d) Annulation de l'activité :

Les usagers sont informés que certaines séances pourront être ponctuellement annulées par la Ville, et ce notamment :

- en cas de fermetures exceptionnelles de la piscine municipale, notamment pour des raisons de sécurité, d'entretien (hors fermeture obligatoire pour vidange).
- en cas d'indisponibilité exceptionnelle des installations de la piscine municipale.
- en cas d'absence du responsable du groupe.

En cas d'annulation d'une séance, la Ville veillera, dans la mesure du possible, à informer les usagers, notamment par voie d'affichage, par appel téléphonique, par mail.

L'inscription aux leçons est nominative, non remboursable ni échangeable.

Un report de leçons ne peut être possible que pour raison de santé justifié par un certificat médical.

#### e) Règlement intérieur de la piscine municipale :

**La leçon de natation collective est soumise au respect par les usagers du règlement intérieur de l'établissement, affiché dans l'entrée des vestiaires de la piscine municipale.**

Les usagers reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement intérieur à la signature du dossier d'inscription et s'engagent à le respecter en tous points à l'occasion de la pratique de l'activité.